

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Étaient présents :** NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Étaient absents :** BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLERAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

**Secrétaire de séance :** RECOLLON Chantal

D/2022-110

**Objet de la délibération :** Autorisation à Madame la Maire pour la signature de l'avenant à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite avec la MNT pour le risque « prévoyance »

Madame la Maire expose que par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal avait adhéré à la convention de participation risque prévoyance, portée par le CDG. Cette adhésion a permis à la commune de faire bénéficier ses agents de la convention souscrite avec la MNT en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance », à des conditions avantageuses.

Après un maintien de la cotisation pendant 3 ans, une majoration de 5 % est appliquée sur la garantie de base collective à compter du 01/01/2023. Le nouveau taux de cotisation passe à 1,58%  
Les garanties optionnelles souscrites en complément de la garantie de base ne sont pas impactées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion avec la MNT et autorise Madame la Maire à le signer (en annexe)

**DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents référents à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

- 5 JAN. 2023

Publication ou notification du :

- 5 JAN. 2023

Publication site internet le :

- 5 JAN. 2023

Affichage de la liste des délibérations le :

13 DEC. 2022

